



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels  
Administratifs et Techniques

DIEPAT/24-1016-1634 du 26/08/2024

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE  
ACADEMIQUE DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DANS LES  
DOMAINES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAL ET DE SANTE AUPRES DU RECTEUR DE  
L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET  
REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

Référence : arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Destinataires : Mesdames et Messieurs les agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de division de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise la composition de la commission consultative paritaire académique concernant le corps des :

**agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs,  
techniques, social et de santé auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille**

portant désignation des représentants de l'administration et des représentants élus du personnel.

*Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille*



**Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et des personnels à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille**

**Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités,**

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

Vu l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État (JORF du 5 juin 2018) ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;

Vu l'arrêté rectoral du 25 juin 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°379 du 10 septembre 2018 ;

Vu la proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

Vu le changement de fonctions de Monsieur Bernard BEIGNIER le 3 avril 2024 ;

Vu la nomination de Monsieur Benoît DELAUNAY, en tant que recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités le 31 mai 2024 ;

Vu le procès-verbal du tirage au sort des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Arrête :**

Article 1er : – Sont désignés en qualité de représentants de l'administration et représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratifs, techniques, social et de santé auprès du recteur de l'académie d'Aix-Marseille ci-après :

**A. Représentants de l'administration**

a. Membres titulaires

- Monsieur Benoît DELAUNAY, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités, rectorat, Aix-en-Provence
- Monsieur Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, rectorat, Aix-en-Provence
- Monsieur David LAZZERINI, secrétaire général adjoint de l'académie d'Aix-Marseille, directeur des relations et des ressources humaines, rectorat, Aix-en-Provence
- Madame Fabienne CALLOUE, médecin conseiller technique du recteur, rectorat, Aix-en-Provence
- Madame Claire MOLENAT, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, rectorat, Aix-en-Provence

b. Membres suppléants

- Monsieur Nicolas GENESTOUX, chef de la DIEPAT, rectorat, Aix-en-Provence

- Madame Anne-Lise TORCK, adjointe au directeur des relations et des ressources humaines, cheffe du service recrutement des personnels enseignants et non enseignants, rectorat, Aix-en-Provence
- Madame Evelyne LIOTARDO, cheffe de bureau à la DIEPAT, rectorat, Aix-en-Provence
- Madame Nathalie QUARANTA, adjointe au chef de division et cheffe de bureau à la DIEPAT, rectorat, Aix-en-Provence
- Monsieur Sébastien JULIEN, infirmier conseiller technique du recteur, rectorat, Aix-en-Provence

## **B. Représentants élus du personnel**

### a. Membres titulaires

#### **Catégorie A**

- Madame Nathalie TRANO, FSU, lycée Jean PERRIN, Marseille
- Monsieur Fabien CECCHINI, UNSA Éducation, rectorat, Aix-en-Provence

#### **Catégorie B**

- Madame Yassina MASSOUDI, FNEC FP FO, collège André MALRAUX, Marseille

#### **Catégorie C**

- Madame Lorenza ISOARDO, FSU, collège Germaine TILLION, Marseille
- Madame Bernadette GOLF, CGT Educ'action, lycée polyvalent des métiers Jean Baptiste BROCHIER, Marseille

### b. Membres suppléants

#### **Catégorie A**

- Madame Laura TERZIAN, FSU, lycée polyvalent REMPART-VINCI, Marseille
- Madame Véronique BIANCOTTO, UNSA Éducation, rectorat, Aix-en-Provence

#### **Catégorie B**

- Monsieur Rayane HADIR, FNEC FP FO, lycée polyvalent Denis DIDEROT, Marseille

#### **Catégorie C**

- Monsieur Loic LAGADEC, FSU, lycée polyvalent Simone VEIL, Marseille
- Monsieur Leo THOMASON, CGT, rectorat, Aix-en-Provence

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 5 juillet 2024

Pour le recteur et par déléation  
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN